***Document de travail, en cours de validation par le Conseil de l’union***

**Engagement des collaborateurs de Perspectives en matière de protection des mineurs et des adultes vulnérables[[1]](#footnote-1)**

 

La Bible nous enseigne que chaque être humain, enfant ou adulte, est créé à l’image de Dieu[[2]](#footnote-2). Il doit être accueilli sans discrimination, respecté dans son intégrité, et traité avec dignité[[3]](#footnote-3). Jésus lui-même nous a laissé l’exemple par son attitude envers les enfants et les personnes vulnérables[[4]](#footnote-4).

Convaincus que la vérité de Dieu révélée dans la Bible permet à chacun de s’épanouir, nous nous engageons à transmettre le message de l’Evangile de manière fidèle et pertinente. Tous les collaborateurs de Perspectives s’engagent à respecter la liberté de conscience et d’expression, la liberté religieuse et la dignité de chaque personne. Nous rejetons toute forme d’abus de pouvoir, de contrainte et de manipulation[[5]](#footnote-5).

Tout collaborateur de Perspectives sera amené à être en contact avec des enfants et des adultes vulnérables au cours de son ministère. Au moment de l’embauche et lors de chaque mutation, le collaborateur fournira son extrait de **casier judiciaire[[6]](#footnote-6)** au bureau de Perspectives. Celui-ci lui sera rendu après consultation, mais pourra être réclamé de nouveau tous les cinq ans dans le but d’une mise à jour.

**Un cadre à respecter[[7]](#footnote-7)**

* Le collaborateur a un devoir de vigilance dans toute communication numérique (e-mail, sms, médias sociaux...). Avec les mineurs, les communications groupées et publiques sont à préférer aux communications privées. La législation concernant le droit à l’image doit être entièrement respectée.
* Le collaborateur sera tenu d’éviter les situations d’isolement prolongé en tête à tête avec un enfant dans le cadre de ses fonctions. Lorsqu’il est question de transporter des enfants en voiture pour une sortie, la permission écrite des parents sera sollicitée, et, autant que possible, un enfant ne sera pas transporté seul. Lorsqu’un entretien individuel avec un mineur est nécessaire, le collaborateur veillera à ce qu’un autre adulte soit présent dans le bâtiment et à ce que les portes du lieu de l’entretien restent ouvertes[[8]](#footnote-9).
* Les collaborateurs impliqués dans l’accompagnement pastoral des mineurs (pasteur jeunesse, ministère auprès des enfants) et qui peuvent donc êtres appelés à avoir des entretiens privés doivent veiller à la plus grande transparence sur la forme des entretiens (lieu, horaire, moyen...) vis à vis des adultes responsables (parents, responsables de structures d’accueil etc.).

**Engagement du collaborateur**

**J’ai attentivement lu la présente charte, et je m’engage à la respecter et à** :

* Chercher le bien-être spirituel et moral des mineurs et des adultes vulnérables, et à respecter leur intégrité physique.
* Respecter la vie privée des mineurs et des adultes vulnérables. En cas d'incident grave portant obligation déclarative, je laisserai les autorités civiles compétentes faire leur travail en collaborant pleinement avec elles afin que lumière soit faite et les enfants protégés en toute confidentialité[[9]](#footnote-10). Dans le souci d'une communication claire et non diffamatoire envers quiconque, je me rappelle également que je ne suis pas habilité à parler au nom de l'association Perspectives devant les médias ou tout autre instance. Seul le président et les personnes à qui il déléguera cette charge ont le droit et le devoir de le faire.

**Je soussigné(e)**   
Nom : ...........................................   
Prénom : ………………………..…   
Date de naissance : ......   
Demeurant à : ............................................................................................   
  
Le : …../ ….… /...... A : ……………………..……   
  
Signature avec la mention « lue et approuvée » :

1. Par “adultes vulnérables” nous entendons adultes porteur d’un handicap physique, mental ou psychique, ainsi que des personnes fragilisées par la maladie, par un traumatisme particulier ou par le grand âge. [↑](#footnote-ref-1)
2. Genèse 1.27, Psaume 8.5. [↑](#footnote-ref-2)
3. Romains 15.7, Jacques 2.1-7 [↑](#footnote-ref-3)
4. Luc 9.40-48 [↑](#footnote-ref-4)
5. 1 Thessaloniciens 2.9-12 [↑](#footnote-ref-5)
6. Quelle que soit votre nationalité, pour l’obtention du casier judiciaire, bulletin n°3, rapide et gratuit, allez en ligne sur https://www.cjn.justice.gouv.fr/cjn/b3/eje20 [↑](#footnote-ref-6)
7. Voir document du CNEF : “Pour des Églises ou chacun est protégé” p. 6 [↑](#footnote-ref-7)
8. Voir document du CNEF : “Pour des Églises ou chacun est protégé” p. 6 : “Présence de deux animateurs en continu: éviter qu’un animateur se retrouve seul avec un mineur” [↑](#footnote-ref-9)
9. Voir document du CNEF : “Pour des Églises ou chacun est protégé,” pp. 8-11. [↑](#footnote-ref-10)